

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 16 décembre 2025
Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

Membres présent.es

Élu-es de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Agnès LANGEVINE

Patrick CASES

Élue du Département des Pyrénées-Orientales

Hermeline MALHERBE

Personnalités qualifiées

Georges BARTOLI

Geneviève ERRAMUZPE (visio)

Jean-Baptiste LLATI

Bernadette COSTASECA

Représentante du personnel

François LEMARTINEL

Membres excusé.es

Carole DELGA

Eliane JARYCKI

Laurence FRANCOIS

Julien BARAILLE

Christophe MANAS

Olivier ROMERO GAYO

Charles CHIVILO

Rémi LACAPERRE

Marie-Edith PERAL

Alexandre DOULUT

Jean-Jacques LOPEZ

Isabel ALTADILL CHICHET

Gaëlle CERATTI

Étaient invité.es :

Céline SALA PONS

Pascal HUMBERT

Françoise ROLLAND MARECHAL

Soumia ZAHIR (visio)

Mélodie CHIBATTE (visio)

Christophe GERVAIS (visio)

Marie LANDELLE

Agnès Langevine introduit la séance avec l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration qui s'est tenu le 4 novembre 2025. Elle donne ensuite la parole à Céline Sala Pons.

Cette dernière précise que le Mémorial du camp de Rivesaltes clôt une année globalement très positive, malgré un contexte contraint marqué par des travaux et une ouverture partielle du site. En dépit de trois mois de fermeture de l'exposition permanente, la fréquentation reste soutenue, avec près de 46 000 visiteurs accueillis. Cette dynamique témoigne d'un véritable essor du lieu, porté notamment par une forte présence des publics scolaires, dont 18 500 élèves ont pu suivre une visite et/ou un atelier.

Cette réussite repose en grande partie sur l'engagement et l'adaptabilité des équipes du Mémorial, qui ont su faire preuve d'agilité pour maintenir l'accueil des groupes, en particulier scolaires, malgré les contraintes. Le maintien d'une programmation culturelle riche a également contribué à cette fréquentation.

Sur le dernier trimestre, plusieurs événements marquants illustrent cette vitalité :

- une soirée d'hommage organisée dans le cadre de la Journée internationale des migrants le 18 décembre, incluant un concert du festival Pablo Casals qui a suscité un fort engouement ;*
- une journée consacrée aux archives espagnoles le 27 novembre 2025 qui a réuni plus d'une centaine de participant.es ;*
- enfin, le concours d'éloquence organisé le 6 décembre 2025 a affiché complet, témoignant de l'intérêt du public et de l'ancrage territorial du Mémorial.*

Ces éléments confirment la dynamique positive engagée par l'établissement, rendue possible grâce à l'implication des équipes et au soutien des partenaires institutionnels.

Initiateur du projet, Jean-Baptiste Llati réaffirme le bon déroulement de la première édition du concours d'éloquence. Il souligne la réussite collective du projet, en remerciant l'ensemble des équipes et partenaires du Mémorial, ainsi que le soutien essentiel de la Région et du Département. Il exprime enfin sa volonté d'inscrire cette initiative dans la durée, avec l'ambition de la développer progressivement pour en faire un événement d'envergure, au rayonnement dépassant le cadre local.

➤ **Adoption de l'ordre du jour :**

- 1- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 novembre 2025
- 2- Budget primitif 2026
- 3- Vote d'un tarif temporaire pour l'accès aux expositions temporaires entre mars et avril 2026
- 4- Convention de mise à disposition d'un registre du camp par les Archives Départementales des Pyrénées-Orientales
- 5- Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Éducation Nationale 2026-2030
- 6- Fonctionnement institutionnel
 - Renouvellement de la présidence et des membres du Conseil scientifique
- 7- Informations
 - Ressources humaines
 - Chantier de la refonte du parcours scénographique
 - Fermeture exceptionnelle du MCR le 26/12/2025 et le 02/01/2026

Aucune remarque n'est formulée

▶ ***adopté à l'unanimité.***

➤ **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 novembre 2025 :**

Aucune remarque n'est formulée.

▶ ***adopté à l'unanimité.***

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

Rapport 17/2025 : vote du Budget Primitif 2026

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu les articles 7 et 13 des statuts de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
- Vu la délibération 12/2025 relative au Débat d'Orientation Budgétaire de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes du 4 novembre 2025

Considérant :

Le budget primitif 2026, dont la maquette officielle est jointe en annexe, est fidèle aux Orientations Budgétaires présentées le 04 novembre dernier.

Toutes sections confondues, les masses budgétaires correspondent aux projections présentées (1.798.000 €) et se caractérisent par une progression notable (4,7%) par rapport au budget primitif de l'année précédente (1.716.000 €) en raison des dépenses exceptionnelles liées à la refonte du parcours scénographique.

I. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1.800.000 €, stable par rapport au BP 2025 (1.775.000 €).

	BP 2026	BP 2025 (PM)
011 - Charges à caractère général	797 800,00 €	796 800,00 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	960 000,00 €	950 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 200,00 €	10 200,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 768 000,00 €	1 757 000,00 €
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	32 000,00 €	18 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	32 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 800 000,00 €	1 775 000,00 €

A. Les charges de fonctionnement

Les dépenses réelles se ventilent entre trois chapitres budgétaires : les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les autres charges de gestion courante. S'ajoutent à ces dépenses réelles, des dépenses d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement comptable.

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

D'un montant de 797 800 €, ce chapitre globalise de multiples lignes comptables. Pour plus de clarté, il est proposé de le décomposer par grandes destinations de dépenses.

a) Le bâtiment (294 000 €)

- Les fluides (eau/énergie/carburant) = 95 000 € (110 000 € en 2025), du fait de la détente du marché « énergie » annoncée par le SYDEEL
- L'entretien intérieur et extérieur (prestation et fournitures) = 110 000 € (110 000 € en 2025)
- La maintenance = 52 000 € (55 000 € en 2025)
- Les télécommunications = 22 000 € (22 000 € en 2025)
- Les petits matériels et fournitures diverses = 15 000 € (15 000€ en 2025)

a) La programmation scientifique et culturelle (265 000 €)

- Les dépenses de déplacement des intervenants = 25 000 € (25 000€ en 2025)
- Les dépenses d'hébergement et de réception = 35 000 € (30 000€ en 2025)
- Les prestations techniques externalisées = 10 000 € (10 000€ en 2025)
- Les locations de matériel = 10 000 € (10 000 € 2025)
- Les fournitures et petit matériel = 8 000 € (8000 € en 2025)
- Les publications = 20 000 € (10 000 € en 2025)
- Les frais de colloque et séminaires = 10 000 € (10 000 € en 2025)
- Les services extérieurs et rémunération des intervenants/compagnies = 102 000 € (65 000 € en 2025)
- Les cotisations GUSO = 15 000 € (15 000 € en 2025)
- Les honoraires = 20 000 € (75 000 € en 2025)
- Les transports d'œuvres = 10 000 € (10 000 € en 2025)

b) Les dépenses de communication (100 000€)

- Les insertions et campagnes d'affichages = 40 000 € (30 000 € en 2025)
- Les supports de communication = 35 000 € (20 000 € en 2025)
- Les prestations (hébergement et refonte du site internet/ graphiste /conception audio-visuelle) = 25 000 € (10 000 € en 2025)

Au regard des enjeux liés à l'ouverture de la nouvelle exposition permanente des crédits complémentaires seront proposés au stade du Budget Supplémentaire pour la publication d'un catalogue.

c) Les services annexes (50 000 €)

- Le café (alimentation) = 10 000 €
- La librairie = 40 000 €

d) Les charges de structure (88 800 €)

- Assurance = 18 000 € (15.000 € en 2025)
- Fournitures administratives et frais d'affranchissements = 7 000 € (7 000 € en 2025)
- Locations mobilières = 10 000 € (10 000 € en 2025)
- Dépenses de formation = 7 000 € (7 000 € en 2025)
- Déplacement des agents = 6 000 € (6 000 € en 2025)
- Achats divers, prestation de services, services extérieurs et autres = 40 800 (33 800 € en 2025)

1. Les charges de personnel (960.000€)

Ces charges sont en progression de 10.000 € par rapport aux inscriptions du Budget Primitif précédent du fait de l'augmentation du taux de cotisations patronales à la CNRACL.

a) Le personnel permanent

Intitulé du poste	Grade détenu	Durée hebdo
Directrice	Administrateur Hors classe - Contractuel	TC
Administrateur	Directeur territorial	TC
Responsable Communication	Attaché – vacant au 01/01/2026	TC
Responsable scientifique	Attaché - Contractuel	TC
Assistante de direction	Adjoint adm principal 1e classe	TC
Gestionnaire administrative et RH	Adjoint adm principal 1e classe	TC

Gestionnaire administrative et financière	Adjoint administratif	TC
Responsable Billetterie	Adjoint administratif – vacant au 01/12/2025	TC
Agent accueil	adjoint administratif	TC
Agent accueil	adjoint administratif	TC
Médiateur	adjoint du patrimoine	TC
Médiateur	adjoint du patrimoine	TC
Médiateur	Adjoint du patrimoine	TC
Agent polyvalent - café	adjoint administratif	30H
Agent polyvalent – café/ SSIAP	adjoint administratif	TC
Régisseur Technique	adjoint technique	TC
SSIAP	adjoint technique	TC
Chargée d'action culturelle et des publics de groupes	Assistant du patrimoine - contractuel	TC

a) Les remplacements /renforts

Des crédits sont prévus pour les vacataires en charge de la refonte de l'exposition permanente.

c) Le personnel mis à disposition par l'Éducation Nationale

Pour accompagner les missions pédagogiques de l'établissement, le Mémorial dispose d'un Service Éducatif doté de 3 enseignants détachés à raison d'une journée par semaine. Un quatrième enseignant devrait rejoindre l'équipe à la rentrée.

Avec la montée en puissance des objectifs assignés à l'établissement en termes d'élargissement des publics scolaires (notamment en direction du premier degré) un cadre de l'Éducation Nationale est mis à la disposition du Mémorial à temps plein depuis septembre 2024.

Ces mises à disposition de personnel représenteront une aide en nature de l'ordre de 130.000 € / an dont le montant sera valorisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

2. Les autres charges de gestion courante (10 200€)

Elles concernent le paiement des droits d'auteur (SACEM/SACD) et la régularisation du PAS (Prélèvement A la Source).

3. Les dépenses d'ordre (32 000€)

Comme toute collectivité publique, le Mémorial est appelé à provisionner chaque année les sommes nécessaires au renouvellement progressif des immobilisations qu'il a acquises (matériel de bureau, équipements numériques et informatiques, expositions itinérantes, ...). Cet effort ne se traduit pas par un décaissement d'argent mais s'apparente à une épargne obligatoire alimentant les ressources de la section d'investissement. Il s'élève à environ 32.000€.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2026 (1.800.000€) sont stables par rapport à celles inscrites au BP 2025 (1.775.000 €).

Elles se décomposent en :

- Ressources propres provenant des recettes de billetterie (200 000 €) et produits des ventes du café (15 000 €) et de la librairie (65 000 €).
- Contributions statutaires des membres fondateurs (1.130.000€), provenant respectivement de la Région (735.000€) et du Département (395.000€)
- Solde de la contribution exceptionnelle de la Région pour la rémunération des chargés de mission mandatés pour la refonte de l'exposition permanente (35.000€)
- Soutiens spécifiques de l'État (Dilcrah, DCMA, DRAC) = 220.000 €
- Autres produits de gestion courante (indemnités journalières, locations salle/auditorium, etc) et mécénat = 35 000€
- Les recettes nouvelles (100.000 €) liées à la mise en œuvre du projet Exilis soutenu par l'Union Européenne (programme POCTEFA)

I. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 37 000 €.

Les propositions d'inscriptions budgétaires en dépenses (développement de logiciels, mobilier pédagogique, renouvellement d'équipements de sécurité, de matériel scénique ou informatique) sont financées par les recettes d'amortissement et les attributions du FCTVA.

Dépenses d'investissement

	BP 2026	BP 2025 (PM)
20 – Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	5 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	30 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37 000,00 €	23 000,00 €

Recettes d'investissement

	BP 2026	BP 2025 (PM)
10 - FCTVA	5 000,00 €	5 000,00 €
040 – Opération d'ordre transfert entre section	32 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 000,00 €	23 000,00 €

Ces explications apportées, il est proposé de :

- **VOTER** le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus et détaillé dans la maquette jointe en annexe

► **adopté à la majorité**

Pascal Humbert explique que le budget proposé pour 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations définies précédemment et reste globalement stable par rapport à l'exercice antérieur, (1 837 000 euros). Il explique que la section de fonctionnement, qui atteint près de 1,8 million d'euros, est marquée par une maîtrise des dépenses : les charges générales restent sous les 800 000 euros, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, tandis que les dépenses de personnel sont maintenues à 960 000 euros malgré l'augmentation des cotisations. Cette stabilité a été rendue possible par des ajustements, comme le report de certains recrutements.

Les ressources reposent principalement sur le soutien des collectivités fondatrices, la Région et du Département, mais sont complétées par le soutien de l'État (DILCRAH, DRAC et ministère de la Défense) et par les recettes propres issues de la billetterie et du mécénat.

Pascal Humbert souligne également l'importance croissante des mises à disposition de personnel consenties par l'Éducation Nationale, lesquelles constituent un apport significatif : une agente à temps complet et 3 professeur.e.s du Service éducatif à temps partiel. Cet effectif sera renforcé par la mise à disposition d'un.e professeur.e supplémentaire à partir de septembre 2026.

Par ailleurs, il ajoute que de nouvelles recettes sont attendues, notamment dans le cadre du projet Exilis.

Enfin, il souligne que les propositions d'inscription en section d'investissement restent modestes, avec des crédits destinés à des équipements et outils numériques. Ces dépenses financées par les amortissements et certaines recettes fiscales. Dans l'ensemble, le budget est présenté comme équilibré, prudent et cohérent avec les objectifs de fonctionnement et de développement de l'établissement.

Hermeline Malherbe confirme que ce budget est cohérent avec le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du précédent Conseil d'Administration le 4 novembre 2025.

**Rapport 18/2025 : Vote d'un tarif spécifique pour l'accès
aux expositions temporaires**

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu les articles 7 et 16 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes
- Vu la délibération 12/2015 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes du Mémorial du Camp de Rivesaltes.

Considérant :

Dans le cadre du chantier de refonte de son parcours scénographique, le Mémorial a décidé d'assurer une ouverture partielle de ses espaces au public et de proposer une offre adaptée de service.

Ce mode d'exploitation réduit vise à maintenir une relation avec le public durant les travaux et à expliquer aux usagers les enjeux du chantier pour les inciter à venir découvrir le lieu à la réouverture.

Avec la livraison de la première tranche de travaux à la fin du mois de janvier (espace pédagogique / espace d'exposition temporaire), l'offre de service va s'étoffer avec la présentation simultanée de 3 expositions temporaires : une sur la résistance des Républicains espagnols dans le cadre du projet Exilis, une sur les tirailleurs sénégalais passés par le camp de Rivesaltes et l'exposition « les jours clairs sont rares » qui s'inscrit dans le parcours d'exposition « l'art en exil » construit en partenariat avec les musées d'art moderne de Collioure et de Céret.

Au regard de la densification des propositions, il est proposé d'instituer un droit d'entrée symbolique pour le public adulte à hauteur de 3€ à compter du 20 mars 2026 jusqu'à la réouverture de la salle d'exposition permanente.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'INSTITUER** ce tarif provisoire de 3€ à compter du 20 mars 2026 pour les visiteurs adultes.

► **adopté à la majorité**

Céline Sala Pons explique qu'il est proposé de mettre en place un tarif temporaire d'accès aux expositions temporaires de 3 euros à compter du 20 mars 2026 jusqu'à la réouverture de la salle d'exposition permanente.

Elle précise qu'afin de maintenir une offre culturelle attractive malgré l'indisponibilité du parcours permanent, trois expositions temporaires seront présentées :

Une exposition sera consacrée aux tirailleurs sénégalais, afin de mettre en lumière un aspect jusqu'ici peu traité de l'histoire du camp, à travers notamment des photographies rares. Une deuxième exposition portera sur le maquis catalan, en partenariat avec le MUME, dans le cadre du projet Exilis. L'exposition Bartoli sera quant à elle au MUME.

Enfin, l'exposition temporaire « les jours clairs sont rares » qui s'inscrit dans le parcours d'exposition « l'art en exil » construit en partenariat avec les musées d'art moderne de Collioure et de Céret. Cette exposition sera vernie le 19 mars avec une prestation de Laura Vazquez.

Compte tenu de cette offre, Céline Sala Pons propose d'instaurer un droit d'entrée symbolique de 3 euros, permettant à la fois de valoriser ces expositions et de générer des recettes pendant cette période. Ce tarif a vocation à être supprimé dès la réouverture complète du parcours permanent.

**Rapport 19/2025 : Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un
registre du camp par les Archives Départementales
des Pyrénées-Orientales**

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu les articles 7 et 16 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Considérant :

Dans le cadre de la refonte du parcours de l'exposition permanente du Mémorial du Camp de Rivesaltes, une large place est accordée à la médiation par l'objet et singulièrement à la médiation par l'objet « original ».

Soucieux d'accompagner le Mémorial dans cette démarche, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a accepté de mettre en dépôt durant un an le registre original « des exclus de la déportation ».

Sur le plan technique, au regard de la fragilité de ce registre et des exigences réglementaires de conservation, une rotation des pages sera opérée tous les 3 mois pour éviter les altérations liées à l'exposition à la lumière.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention dont le projet est joint à la présente.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de convention afférent
- **DE CHARGER** la Directrice de signer cette convention

► **adopté à la majorité**

Céline sala Pons propose de conclure une convention avec les archives départementales pour la mise à disposition exceptionnelle d'un registre original du camp, destiné à être présenté dans le futur parcours permanent. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de s'appuyer uniquement sur des sources authentiques afin de garantir une transmission rigoureuse de l'histoire.

Le document, obtenu dans le cadre d'une campagne de collecte, sera prêté pour une durée d'un an, ce qui est inhabituel pour des archives fragiles. Afin d'en assurer la conservation, les pages seront régulièrement tournées, permettant à la fois de préserver le registre et de renouveler l'intérêt des visiteurs.

Marie Landelle, Directrice des Patrimoines et des Archives départementales au CD66, souligne qu'un important travail de recensement des sources a été réalisé, couvrant l'essentiel des documents liés à la période, tout en laissant place à de possibles découvertes ponctuelles.

Enfin, l'idée de renforcer les liens entre le Mémorial et les archives départementales est évoquée, notamment à travers l'organisation future de visites ou d'un Conseil d'Administration sur place, une fois les travaux en cours achevés courant second semestre 2027.

Rapport 20/2025 : Conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Éducation Nationale

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu les articles 7 et 16 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Considérant :

Le positionnement, depuis 3 ans, du Mémorial du camp de Rivesaltes comme site pilote dans le champ de l'éducation à la mémoire et à la citoyenneté a permis d'impulser une progression de près de 50 % de la fréquentation scolaire entre 2022 et 2025.

Cette montée en puissance s'accompagne d'une diversification des profils des élèves accueillis et d'un élargissement de l'offre pédagogique, le développement des ressources pédagogiques mises à disposition des enseignants et de leurs classes, la construction d'une offre de formations mais également de spectacles jeune public, en français et en catalan, mobilisant des formes plastiques différentes (danse, concert, théâtre, marionnettes...).

Cet élan quantitatif et qualitatif a conduit les collectivités fondatrices du Mémorial, la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales, à décider d'enclencher un important programme de travaux pour refondre, à 10 ans, la scénographie du parcours de visite du Mémorial afin, notamment, de l'adapter aux besoins spécifiques du jeune public et aux enjeux pédagogiques actuels.

Sur la base de ce bilan prometteur mais également des perspectives ouvertes par la refonte du parcours scénographique, le Mémorial et l'Éducation Nationale souhaitent inscrire leurs relations dans un cadre pluriannuel quinquennal.

La convention jointe en annexe s'articule autour de 4 axes :

- AXE 1 - L'inclusion et l'adaptation de l'offre de visite
- AXE 2 - Aller vers
- AXE 3 - Coopérer et s'ouvrir
- AXE 4 - Internationaliser

Ces axes sont déclinés en un programme d'une vingtaine d'actions, lesquelles sont adossées à des moyens adaptés, à un calendrier réaliste ainsi qu'à une grille d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

S'agissant des moyens mis à disposition par l'Éducation Nationale sur les 5 prochaines années figurent la mise à disposition d'un.e conseiller.e pédagogique à temps plein pour piloter le pôle ainsi que l'ouverture, à la rentrée 2026, d'un 4^{ème} poste d'enseignant missionné au Service Éducatif pour faciliter les liens avec l'enseignement technique.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'APPROUVER** le partenariat et le projet de convention afférent
- **DE CHARGER** la Directrice de signer cette convention

► **adopté à la majorité**

Céline Sala Pons précise que ce conventionnement pluriannuel avec l'Éducation Nationale représente un enjeu stratégique majeur pour les cinq années à venir. Il vise à faire évoluer le Mémorial d'un statut de site pilote vers celui de site de référence, en consolidant et en augmentant les moyens humains, notamment avec davantage d'enseignant.es mis.es à disposition. Elle souligne que cette intensification du partenariat permettra d'élargir les actions éducatives à différentes échelles, y compris nationale et européenne, et de développer des projets comme les classes patrimoines à dimension mémorielle.

Elle commente ensuite les différents axes qui structurent la convention : inclusion des publics, rayonnement territorial, développement de projets éducatifs innovants (comme un "mémobus"), coopération avec les acteurs éducatifs et culturels, ainsi qu'internationalisation. Elle ajoute que cette convention vise aussi à diversifier les publics, notamment en renforçant les actions vers les lycées professionnels et en développant des initiatives hors les murs pour pallier les contraintes logistiques, comme le coût des transports.

Les échanges entre les membres du Conseil d'Administration mettent en évidence d'autres enjeux importants : difficultés d'hébergement pour accueillir des groupes, inégalités scolaires et manque de mixité, nécessité de mieux toucher les publics locaux et particulièrement les lycéen.nes comme le souligne Bernadette Costaseca.

Céline Sala Pons explique que des actions concrètes existent déjà, comme les interventions dans les quartiers, les projets intergénérationnels ou les partenariats avec la politique de la ville.

Enfin, la convention doit être signée le 13 janvier 2026 et mise en œuvre dès septembre 2026, avec l'ambition de structurer durablement l'offre éducative du Mémorial et de renforcer son rôle à la fois local, national et international.

Rapport 21/2025 : Reconduction du mandat du Président du Conseil scientifique et de ses membres

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu l'article 7 alinéa 15 et l'article 10 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes
- Vu le Règlement Intérieur des Instances de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes et spécialement son article 3.1
- Vu le courrier de M. Laurent Joly sollicitant le renouvellement de son mandat

Considérant :

Par délibération du 17 février 2023, le Conseil d'Administration nommait pour trois ans **M. Laurent Joly**, personnalité scientifique reconnue pour son expérience et son expertise sur les problématiques liées à l'histoire du Camp de Rivesaltes, en qualité de Président du Conseil Scientifique.

Directeur de recherche au CNRS, M. Laurent Joly est spécialisé dans l'étude de l'antisémitisme durant le régime de Vichy. Il a notamment soutenu une thèse sur « Vichy et le Commissariat aux questions juives (1941-1944) » à l'Université Paris 1 en 2004 et rédigés de nombreux ouvrages et articles sur cette période.

Son mandat arrivant à échéance en février prochain, il est proposé de le reconduire dans ses fonctions.

Il est par ailleurs proposé de profiter de la présente délibération pour reconduire l'**ensemble des membres du Conseil Scientifique** dont le mandat arrive également à échéance.

Ces explications apportées, il est proposé de :

- **NOMMER** M. Laurent Joly, Président du Conseil scientifique de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes pour un nouveau mandat de 3 ans
- **RECONDUIRE** le mandat des membres actuels de cette instance pour un nouveau mandat de 3 ans :

- Ilsen ABOUT
- Alfons ARAGONESES
- Fatima BESNACI LANCOU
- Raphaëlle BRANCHE
- Tal BRUTTMANN
- Geneviève DREYFUS-ARMAND
- Sarah GENSBRUGER
- François GODICHEAU
- Théophile LEROY
- Marie-Anne MATARD-BONUCCI
- Abderahmen MOUMEN
- Céline PAUTHIER
- Annabelle TENEZE
- Bruno VARGAS

► **adopté à la majorité**

Céline Sala Pons souligne que les membres du Conseil Scientifique ont travaillé intensément pour relire et valider tous les textes de la nouvelle muséographie.

Il est prévu d'inviter les membres du Conseil Scientifique et du Conseil Pédagogique à l'inauguration de la nouvelle exposition permanente.

Jean-Baptiste Llati regrette de ne pas connaître les membres des autres instances du Mémorial et suggère d'organiser une fois par an une assemblée générale ou un rendez-vous réunissant le conseil d'administration, le conseil pédagogique et le conseil scientifique, afin de favoriser les échanges et éclairer les décisions.

Céline Sala Pons précise qu'effectivement il serait pertinent d'organiser un temps de travail collectif avec l'ensemble des instances du Mémorial au mois de mai lors de la réouverture du Mémorial.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

INFORMATIONS

- Chantier de la refonte du parcours scénographique

Mélodie Chibatte présente le diaporama du comité de pilotage de suivi du chantier qui s'est tenu le 4 décembre 2025.

Ce comité de pilotage a permis de faire le point sur l'avancement des travaux et des contenus du Mémorial en vue de sa réouverture. Les espaces de médiation seront livrés fin janvier 2026 avant la livraison complète prévue fin avril. Les prototypes des aménagements, tels que l'entrée, les gradins et la table centrale, sont en cours de fabrication, avec des finitions sur bois brut testées en atelier.

Du côté des contenus, elle précise que les séquences de relecture sont presque toutes terminées, les entretiens avec les personnalités ont été majoritairement réalisés et les montages sont en cours de finalisation. Le scénario du film est finalisé et le tournage est en cours de calage. Les parcours jeune public et citoyen, ainsi que les audio-guides multilingues, sont en cours de finalisation pour rendre le Mémorial accessible et interactif, notamment à un public international.

Céline Sala Pons souligne que le travail est conduit de manière collégiale, impliquant le conseil scientifique, les associations et l'Université de Perpignan, avec un suivi régulier via des réunions hebdomadaires. La signalétique extérieure bilingue français-catalan est en cours d'adaptation pour refléter l'identité locale.

La réouverture est envisagée début mai 2026, en coordination avec les agendas des présidentes de la Région et du Département et précédée d'une réunion du Conseil d'Administration pour présenter l'état d'avancement.

Agnès Langevine demande quand commencera le teasing pour informer le public de la réouverture du Mémorial. Céline Sala Pons précise que les services de la Région doivent communiquer cette information. De même, le cabinet de la présidente de la Région doit indiquer à Céline Sala Pons si il est possible d'ouvrir le Mémorial avant l'inauguration officielle en fonction de la date qui sera retenue.

- Fermeture exceptionnelle du MCR le vendredi 26/12/2025 et le vendredi 02/01/2026

L'ordre du jour étant épuisé, Agnès Langevine clôt la séance en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à l'assistance.